

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 1^{er} octobre 2020

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON et Michel WOLOCH

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

EXCUSÉ : M. Claude DELAFOSSE

DÉCISIONS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1^{er} décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DÉCIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous ;

Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH (% coût total travaux TTC)
RENAUDIN Marcel	37 rue de la Bonne Brise 85230 SAINT GERVAIS	Adaptation salle de bains	2 476 €	2 251 €	10 % adaptation	225 € (+72 € déjà attribué le 03/10/2019)	869 € (35 %)
TESSIER Patrick	2 route de La Garnache, La Croix 85300 FROIDFOND	Rénovation globale	81 796 €	66 895 €	10 % (plafond 2 000 €) + (10 000 € fond de déblocage décision du 16/05/2018)	2 000 €	80 383 € (98 %)
DOISNEAU Christiane	6 rue du Bureau 85670 SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON	-Toiture -Isolation du toit -Menuiseries -Ballon d'eau chaude	22 751 €	18 509 €	500 €	500 €	13 488 € (59 %)
RABALLAND Dominique	19 impasse du Château 85230 BEAUVOIR-SUR-MER	-Adaptation salle de bains -Isolation des combles -Isolation coté	20 749 €	19 497 €	500 € + 10 % adaptation	899 €	16 448 € (79 %)
VAIRE Myriam	127 route de la Fénicrière 85300 SALLERTAINE	-VMC -Isolation des combles -Menuiseries	14 725 €	13 942 €	500 €	500 €	9 115 € (62 %)
BOUGEARD Magalie	37 rue de Villebon 85230 SAINT GERVAIS	-Isolation des combles -Electricité -Chauffage -Poêle -Menuiseries	14 130 €	6 815 €	500 €	500 €	9 891 € (70 %)

Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH (% coût total travaux TTC)
DUPE Daniel	22 chemin de la Grande Brosse 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	9 336 €	4 037 €	10 % adaptation	404 €	6 872 € (74 %)
GIRAUDET Marie-Josèphe	5 allée de Mare 85710 LA GARNACHE	Adaptation salle de bains	601 €	601 €	10 % adaptation	60 €	270 € (45 %)
ASVATTAMANE Anandaraj	6 rue Charles Gallet 85230 BEAVOIR-SUR-MER	Menuiseries extérieures -Isolation murs -Pompe à chaleur	64 606 €	61 143 €	500 €	500 €	32 175 € (50 %)
MENUJET Jean-Philippe	9 hameau de Chagnon 85710 LA GARNACHE	-Pompe à Chaleur -Toiture -Isolations	49 736 €	43 911 €	500 €	500 €	16 750 € (34 %)
VILLAESPESA Antoine	5 square Henri FARMAN 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	8 450 €	7 682 €	10 % adaptation	768 €	4 018 € (48 %)
CHALHAOUI Kamel	63 rue de Cholet 85300 CHALLANS	-Pompe à chaleur -Menuiseries	37 207 €	34 048 €	500 €	500 €	16 750 € (45 %)
LEROYER Yves	15 rue Calmette 85300 CHALLANS	Monte escalier	5 149 €	4 882 €	10 % adaptation	488 €	2 441 € (47 %)
PICHENOT Jennifer	4 La Logerie 85300 CHALLANS	-Poêle Granulés -Isolation Combles -Menuiseries	21 173 €	12 419 €	500 €	500 €	14 410 € (68 %)
MOLLE Jérôme	80 route de la Coupelasse 85230 BOUIN	Isolation combles et murs	36 338 €	16 432 €	500 €	500 €	2 441 € (47 %)
OLIVIER David	1 rue de la Poctière 85300 CHALLANS	-Menuiseries -Chaudière -Isolation des murs	49 417 €	41 952 €	1 500 €	1 500 €	14 988 € (30 %)
TOTAL	-	-	438 640 €	355 016 €	-	10 344 €	241 309 € (55 %)

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

FINANCES

Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Vu l'article 1521 III du Code Général des Impôts,
- Vu l'article L. 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau Communautaire pour décider l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

- 1° DÉCIDE de ne pas exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les entreprises qui en ont fait la demande pour 2021 ;
- 2° DÉCIDE d'exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les terrains de campings ou aménagés pour le stationnement des caravanes et les installations à usages collectif implantées sur ces terrains ;
- 3° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge des Finances, à accomplir toutes les formalités et informer les services fiscaux.

Fait à CHALLANS, le 2 octobre 2020



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alexandre HUVET".

Alexandre HUVET